

DECISION DE LA PRESIDENTE N°019/2023

OBJET : enregistrement des dotations de provisions et des reprises pour l'année 2023

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021,

Vu le décret 2022-1008 du 15/07/2022 qui rend désormais le maire ou le président compétent pour évaluer, constituer, ajuster, reprendre et étaler les provisions et dépréciations, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

DECIDE

Article 1 :

De procéder à l'enregistrement des dotations de provisions et des reprises pour l'année 2023 comme évoqué ci-dessous :

Budget Principal (31500) M14 :

| | |
|-------------------------------|--|
| Provision | 2 095,00 : Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 2 408,00 : Titre d'ordre mixte au 7817 – chapitre réel 78 |

Budget Déchets Managers (31501) M4 :

| | |
|-------------------------------|--|
| Provision | 10 111 : Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 3 997,00 : Titre d'ordre mixte au 7817 – chapitre réel 78 |

Budget SPANC (31502) M49:

| | |
|-------------------------------|---|
| Provision | 219 : Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 90,00 : Titre d'ordre mixte au 7817 – chapitre réel 78 |

Budget Ateliers Relais (31504) M14 :

| | |
|-------------------------------|--|
| Provision | 1 777 : Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 00 : Donc pas de titre d'ordre mixte au 7817 – chapitre réel 78 |

Budget ADS (31510) M14 :

| | |
|-------------------------------|--|
| Provision | 82.12 : Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 00 : Donc pas de titre d'ordre mixte au 7817 – chapitre réel 78 |

Budget Base (31509) M14 :

| | |
|-------------------------------|--|
| Provision | 504.00 Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 00 Pas de reprise car fort risque d'irrecouvrabilité totale |

Budget Service Commun (31513) M14 :

| | |
|-------------------------------|--|
| Provision | 890.00 Mandat ordre mixte au 6817-chapitre réel 68 |
| Reprise comptes 49 en balance | 00 Pas de reprise car fort risque d'irrecouvrabilité totale |

Article 2 :

Les modalités de règlement des comptes sont celles définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Article 3 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 06 octobre 2023.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un
délai de 2 mois à compter de la présente notification.